

Un projet prometteur: le centre de compétence suisse pour l'exécution des peines et des mesures

Le président du Comité des neuf (Neunerausschuss) souhaite une plus grande collaboration entre les cantons

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le Conseiller d'Etat Martin Graf reconnaît qu'il existe des «lourdeurs» dans la coopération cantonale en matière d'exécution des peines et des mesures, mais estime qu'une réglementation fédérale n'est pas une solution. Le système concordataire présente en effet des avantages, qui seront encore plus significatifs si on améliore la collaboration entre les trois concordats. Le Conseiller d'Etat espère beaucoup du projet de centre de compétence suisse pour l'exécution des peines et des mesures.

Interview réalisée par Peter Ullrich

info bulletin: Vous êtes ingénieur agronome qualifié et vous êtes engagé pendant plusieurs années dans la politique locale. Chef du Département de la Justice du canton de Zurich, vous avez été élu président du Comité des neuf en septembre 2012. Quelle idée vous faites-vous personnellement de l'exécution des peines et des mesures, et notamment de ses effets, de sa qualité et de ses succès?

Martin Graf: D'une manière générale, la répression doit, selon moi, toujours avoir un sens et la réinsertion doit figurer au premier plan lors de l'exécution d'une peine. Même les personnes qui seront par la suite renvoyées dans leur pays peuvent se voir enseigner des choses qui leur serviront à ne plus commettre d'infractions dans leur vie future. Les mesures sont toujours destinées à améliorer le problème comportemental ayant amené la personne à tomber dans la délinquance.

Il peut s'agir par exemple de toxicomanie, d'une maladie mentale ou d'immaturité juvénile. 99 % des personnes condamnées sont tôt ou tard remises en liberté. Nous devons veiller à ce qu'elles réintègrent la vie normale en étant moins dangereuses, en présentant

le risque de récidive le moins élevé possible et en étant mieux formées.

L'exécution des peines et des mesures doit toujours se dérouler dans un cadre où équité, respect, droiture et prévisibilité sont les maîtres-mots. Bien entendu, la sécurité a, elle aussi, son importance. Pour cette mission difficile à remplir, il nous faut du personnel qualifié en quantité suffisante et une infrastructure moderne. Le succès de notre travail se mesure non seulement aux statistiques sur la récidive mais aussi, de plus en plus souvent, à la joie que l'on éprouve lorsqu'on voit une personne réussir sa réinsertion.

Manque de places de détention

L'aménagement de l'exécution des peines est très hétérogène en Suisse. Selon vous, quels sont les principaux problèmes? Pensez-vous que le système fédéraliste d'exécution des peines y soit pour quelque chose?

L'exécution des peines est et restera en soi une tâche très difficile. Ce qui est particulièrement compliqué à gérer en ce moment, c'est le manque de places de détention adaptées. Il arrive en effet que des personnes condamnées doivent patienter longtemps dans un établissement de détention avant jugement avant de pouvoir commencer à purger leur peine dans un établissement pénitentiaire. Le manque de places en milieu fermé destinées à l'exécution de mesures thérapeutiques institutionnelles au sens de

l'art. 59 CP représente un véritable défi. C'est la raison pour laquelle nous planifions des projets de construction

et de transformation. On investit également trop peu dans l'entretien des structures par mesure d'économie. Résultat: nos institutions sont parfois presque laissées à l'abandon.



Le Conseiller d'Etat Martin Graf est chef du Département de la Justice et de l'Intérieur du canton de Zurich. Il a été élu, à l'automne 2012, président du Comité des neuf, une commission de la CCDJP chargée des questions liées à l'exécution des peines et des mesures.

Points faibles du système fédéraliste

Les trois concordats s'efforcent de plus en plus de développer des positions communes. C'est le cas par exemple en ce qui concerne la planification des établissements pénitentiaires. Est-ce pour vous suffisant ou pensez-vous que certains thèmes devraient obligatoirement être discutés à l'échelle nationale?

Je veux bien admettre que le système fédéraliste d'exécution des peines présente des inconvénients quand il faut introduire des nouveautés à l'échelle nationale. Cependant, la coordination intercantonale fonctionne, à mon avis, très bien par le biais des concordats sur l'exécution des peines. Il est important de se rendre compte que la collaboration s'est nettement améliorée entre les trois concordats au cours des dernières années. Même si une procédure coordonnée aurait des avantages, les régions doivent, selon moi, garder une certaine autonomie. C'est cette dernière qui permet souvent de savoir ce que chacun a à faire.

«La répression doit, selon moi, toujours avoir un sens»

Pourriez-vous envisager une réglementation fédérale de l'exécution des peines et des mesures?

On peut envisager beaucoup de choses! Quant à savoir si les résultats seraient meilleurs, permettez-moi d'en douter. Depuis 2007, le code pénal prévoit une sorte de législation cadre. L'exécution des peines et des mesures ne doit en aucun cas être une pomme de discorde entre les différents partis politiques. Des propositions difficilement applicables voient le jour, comme on a pu le remarquer avec l'initiative sur le renvoi et celle sur l'internement. La rigueur professionnelle en pâtit. Je suis convaincu que les cantons organisés en concordat peuvent arriver à trouver rapidement et efficacement de très bonnes solutions. Il ne faut pas remettre en question cette répartition des tâches qui a fait ses preuves.

Pöschwies et Rheinau: des établissements bien équipés

Il existe des détenus dangereux qui souffrent de troubles mentaux. Au cours des dernières années, plusieurs établissements ont développé leur offre afin de pouvoir prendre en charge les personnes condamnées à une mesure au sens de l'art. 59, al. 3, CP. Selon vous, les besoins sont-ils aujourd'hui couverts?

«A mon avis, il ne doit pas y avoir nécessairement qu'un seul concordat»

Non, comme je l'ai déjà dit dans ma réponse à la deuxième question. Je constate qu'il existe actuellement une pénurie importante de places. Le canton de Zurich dispose certes de l'une des meilleures offres avec la section de psychiatrie forensique de l'établissement pénitentiaire de Pöschwies et le

centre de psychiatrie forensique de Rheinau, dont l'offre va encore être développée cette année. Néanmoins, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) a constaté, à juste titre, que les places faisaient cruellement défaut en Suisse.

Option et vision à long terme

Y'a-t-il des objectifs que vous aimeriez tout particulièrement atteindre pendant votre mandat?

Je me suis fait plus haut l'ardent défenseur du système concordataire. Nous pouvons cependant sûrement encore améliorer la collaboration entre les trois concordats et mieux coordonner la planification ainsi que les différentes réglementations. Il faut notamment surmonter encore mieux le «Röstigraben». En effet, les disparités entre la Suisse romande et la Suisse alémanique sont en partie dues aux différences de mentalités. Selon moi, la création d'un centre suisse de compétence pour l'exécution des peines constituerait un excellent moyen de renforcer la cohésion.

Dans ce contexte, le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) jouerait un rôle clé. J'en fais également un objectif personnel.

Vous n'êtes pas devin, mais comment voyez-vous l'exécution des peines et des mesures en Suisse en 2030?

Malheureusement, je n'ai pas pu participer aux Journées pénitentiaires de Fribourg qui ont eu lieu au mois de novembre mais mes collaborateurs m'en ont fait un compte rendu. La vision qu'y a présentée l'ancien chef du service d'exécution des peines de mon canton, Andreas Werren, me plaît beaucoup: le paysage carcéral est en plein développement et est administré par le centre suisse de compétence que j'évoquais plus haut ainsi que par un seul concordat. De mon point de vue, il ne doit pas y avoir nécessairement qu'un seul concordat mais trois concordats bien coordonnés, placés sous la responsabilité politique renforcée du Comité des neuf et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP). De plus, la structure concordataire devra à l'avenir tenir compte du fait que des services d'exécution des peines et des mesures auront entretemps vu le jour dans de nombreux cantons.